

Maître François LIEURADE
Commissaire de Justice Associé à la
SAS LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42
Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM

PROCES VERBAL DE CONSTAT DE DESCRIPTION



Constat du 29 avril 2024
Page 1 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
ET LE VINGT NEUF AVRIL

A LA REQUETE DE :

Syndicat des Copropriétaires de la Copropriété de la Résidence Immeuble 4/8 Place Seguin à FOSSES (95), représenté par son Syndic la Société SOGIM, SARL au capital de 7.720 €, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro 429 366 321, dont le siège social est sis à VILLEMOMBLE (93), [REDACTED] une assemblée générale en date du 15 Juillet 2023

Pour qui domicile est élu au cabinet de Maître Jean Claude GUIBERE, Avocat postulant au Barreau de la Seine Saint Denis, demeurant 34 Rue de Bourgogne, 93000 BOBIGNY, tél : 01.48.969.969. fax : 01.48.96.01.02, toque PB 001, et ayant pour avocat plaidant Me Jean Christophe LEROUX, Avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 14 Rue Seré Depoin, 95300 PONTOISE tél : 01.71.79.88.47.

Laquelle est constituée sur les présentes poursuites de saisie et leurs suites, et au cabinet duquel domicile est élu.

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 5 avril 2024.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier, décrits comme suit :

Les biens et droits immobiliers sis à FOSSES (95), 4 Place Seguin, cadastrés section AH n° 217, et plus particulièrement les lots 8 et 16 se décomposant de la façon suivante :

LOT 8 :

UN BOX au rez de chaussée

Et les 9/10945ème des parties communes générales

LOT NUMERO 16 :

UN APPARTEMENT situé au 2ème étage

Constat du 29 avril 2024

Page 2 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Et les 86/10945ème des parties communes générales.

Lesdits biens et droits immobiliers appartiennent à [REDACTED].

**Je, François LIEURADE Commissaire de justice associé de la SAS François LIEURADE titulaire
d'un office de Commissaire de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné**

Me suis transporté ce jour sur le fonds sis 4 Place Seguin à FOSSES (Val d'Oise), 2^{ème} étage, porte gauche, où étant sur place à 15 heures 30, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI et de deux témoins majeurs, j'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Sur place, je rencontre [REDACTED] ainsi déclaré, lequel, après que je lui eus indiqué l'objet de ma mission et attesté de ma qualité par la présentation de ma carte professionnelle, me précise ne voir aucune objection à son bon déroulement et occuper les lieux seul.

Je constate que les lieux sont occupés par le saisi.

Les lieux consistent en un appartement (lot n°16) et un box (lot n°8).

L'immeuble, construit dans les années 1980 présente des façades à l'état d'usage.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont en bon état. Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et cages d'escalier sont en bon état d'entretien.



Constat du 29 avril 2024

Page 3 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



L'appartement proprement dit:

Les lieux sont distribués comme suit :

- **Une entrée :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol est usagé.

Les peintures sont usagées.

L'équipement comprend :

- [REDACTED] Un interphone ,
- [REDACTED] Un placard.

- **Une salle de séjour en porte droite :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol est usagé.

Les peintures sont usagées.

L'équipement comprend :

- [REDACTED] Une baie vitrée ouvrant sur un balcon.
- [REDACTED] Une fenêtre.



Constat du 29 avril 2024

Page 4 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Une cuisine:**

Le parquet flottant du sol est usagé.

Les peintures sont usagées.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre;
- Un évier inscrit dans une série de placards de rangement ;



Constat du 29 avril 2024

Page 5 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Un WC:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol est usagé.

Les peintures sont usagées.

L'équipement comprend :

- Une cuvette WC ;

- **Une salle de bains:**

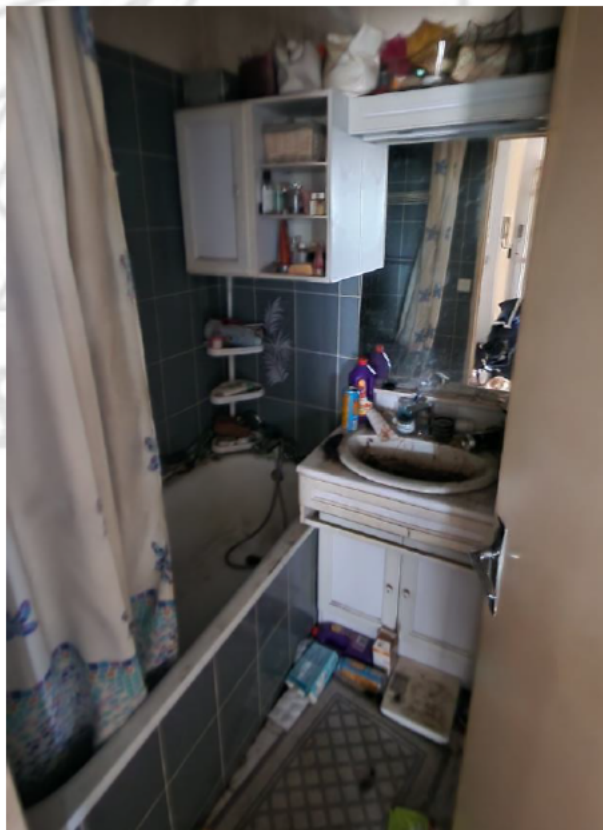
La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et des murs est usagé.

Les peintures sont usagées.

L'équipement comprend :

- Un lavabo en bon état;
- Une baignoire intégralement équipée ;



Constat du 29 avril 2024

Page 6 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Une première chambre:**

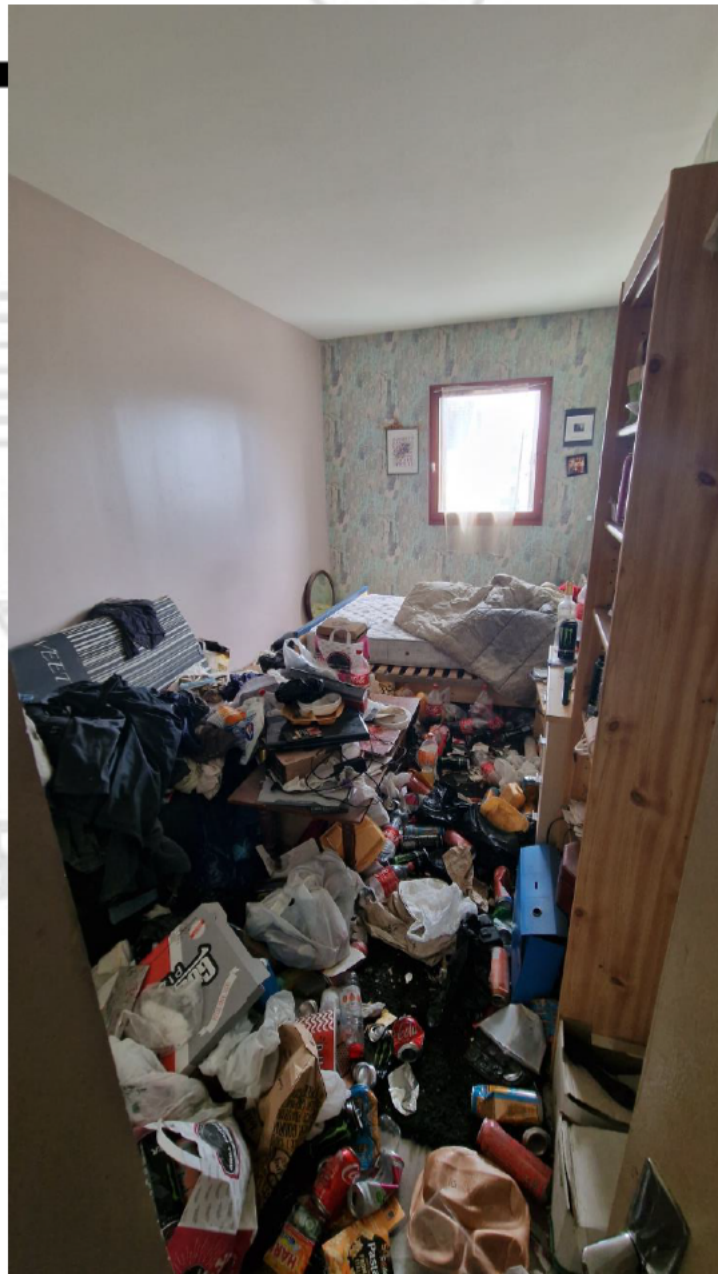
La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol est usagé.

Les peintures sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

▪ Une fenêtre



Constat du 29 avril 2024

Page 7 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Une deuxième chambre:**

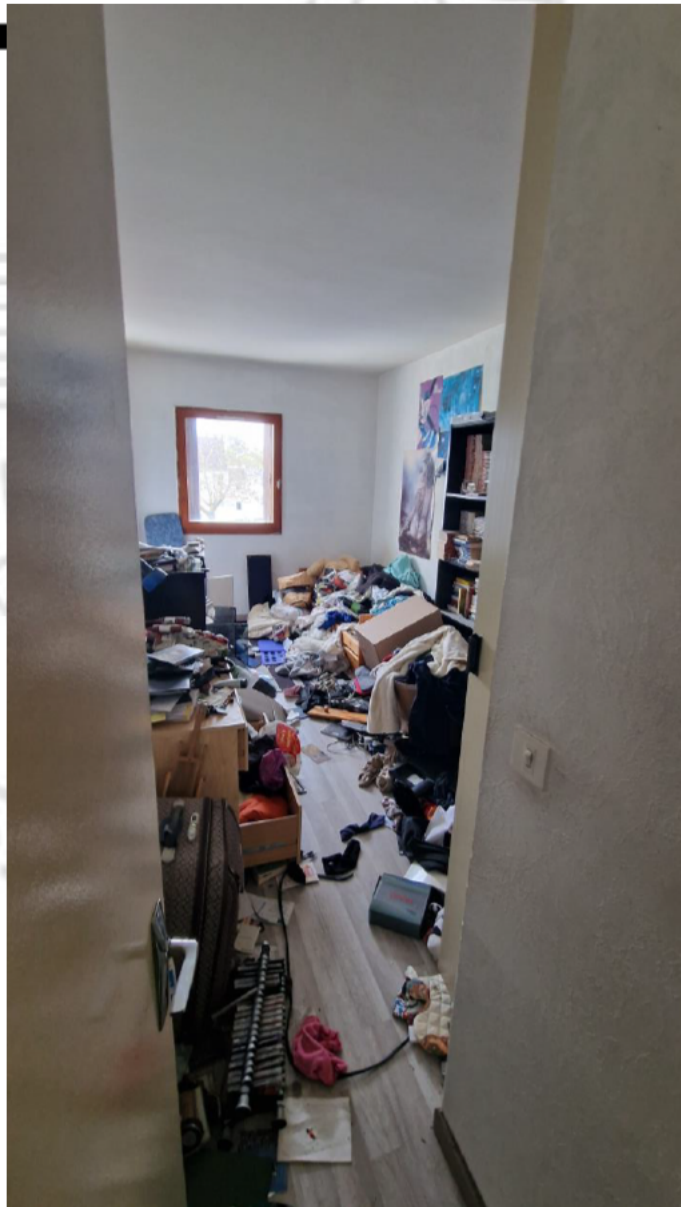
La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol est usagé.

Les peintures sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre



Les lieux sont chauffés par des radiateurs électriques individuels.

Constat du 29 avril 2024

Page 8 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Un métrage des lieux ainsi que l'ensemble des diagnostics est effectué sous mon contrôle par la société AJE ANALYSES.

*EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.*



Constat du 29 avril 2024

Page 9 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

